

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 5 mai 2026**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2026-05-05-12 | Élection des représentants du Conseil
d'administration à la Commission d'appel d'offres (CAO)**

Rapporteur Moyse Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Nombre de pouvoir : 1

Nombre d'excusés : 2

Convoqué le 30 avr. 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Madame Sylvie Breham, Madame Chantal Joly, Madame Chantal Lefebvre, Madame Claudine Morel, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Alain Goussault donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Mohammed Karabila, Madame Khadija Berraho.

La commission d'appel d'offres est une instance essentielle des marchés publics principalement mise en place dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics rattachés.

Son rôle est de garantir la conformité des procédures, d'examiner les candidatures et d'attribuer les marchés en toute impartialité.

Ses missions principales :

- Vérifier la régularité des offres reçues,
- Examiner les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres,
- Eliminer les offres non conformes à l'objet du marché,
- Choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et attribuer le marché.

Compte tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales en son article L1411-5 fixant la composition de la Commission d'Appel d'Offres pour les établissements publics locaux,
- L'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Considérant :

- Que pour les établissements locaux, la Commission d'Appel d'Offres est composée du représentant légal de l'établissement ou de son représentant, (Président ou Vice-Présidence), présidant la commission et de cinq membres titulaires de l'organe délibérant élus à la proportionnelle au plus fort reste,
- Qu'il doit procéder, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Conseil d'administration décide :

- De désigner les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants à la Commission d'appel d'offres après avoir procédé à l'élection :

- Président de droit :

M. Joachim MOYSE, Président du CCAS

Mme Nicole AUVRAY, Vice-Présidente du CCAS

- Membres titulaires :

1- M. Francis SCHILLIGER

2- M. Jean-Pierre MIREY

3- Mme Léa PAWELSKI

4- Mme Claudine MOREL

5- Mme Chantal JOLY

- Membres suppléants :

1- Mme Marie-Pierre RODRIGUEZ

2- Mme Sylvie BREHAM

3- Mme Véronique BRARD-WULFRANC

4- Mme Florence BOUCARD

5- M. Jacques DUTHEIL

Résultat du vote :

Par : 15 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 06/05/2026

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20260505-2026-05-05-12-DE

Publié ou notifié : **18 MAI 2026**